
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

24 JANVIER 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA FORMATION À L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES MÉDIAS

PAR M. PATRICK PRÉVOT.

—

(1) Voir Doc. n°361 (2016-2017) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Moinnet, co-auteure de la proposition de résolution	3
2	Discussion générale	4
3	Vote et confiance	6

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a examiné au cours de sa réunion du 24 janvier 2017(2), la proposition de résolution relative à la formation à l'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement supérieur.

1 Exposé introductif de Mme Moinnet, co-auteure de la proposition de résolution

Mme Moinnet souligne tout d'abord que l'orientation scolaire et professionnelle occupe une place de plus en plus décisive dans le parcours d'éducation et de formation tout au long de la vie, tout comme dans le parcours professionnel. L'allongement de la vie active, la flexibilité des carrières, la multiplicité des formations et des métiers, l'internationalisation de l'enseignement, la mobilité des travailleurs ou encore le chômage élevé des jeunes et la perte de valeur des diplômes, contribuent à donner un rôle essentiel aux acteurs de l'orientation.

Elle rappelle que, le 18 mars 2016, le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) a organisé, suite à une demande du Ministre Marcourt au CEF de proposer des pistes de coordination des différents acteurs de l'orientation, un séminaire exploratoire consacré à ce thème. Lors de cet événement, la question de la formation à l'orientation scolaire et professionnelle a été abordée par plusieurs intervenants, avec un même constat : la Fédération Wallonie-Bruxelles offre peu de formation à destination des professionnels actuels et futurs de l'orientation. En effet, en Belgique francophone, seules deux institutions universitaires ont introduit un cours à l'orientation scolaire et professionnelle dans leur programme de psychologie, représentant seulement 5 à 6 ECTS.

Dans d'autres pays pourtant, des formations plus conséquentes ont été mises en place. L'oratrice cite l'exemple de l'Université de Lausanne qui propose une formation de master des sciences en psychologie spécialisée en psychologie du conseil et de l'orientation, qui mène au titre de Conseiller en orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Elle rappelle que la France propose également une formation de master en psychologie,

avec une spécialité en psychologie de l'orientation et du travail. Cette formation, notamment dispensée à l'Université Paris Nanterre et à l'Université de Bordeaux, compte 60 à 120 ECTS et comportent des stages pour une durée substantielle du cursus.

Pour cette commissaire, le manque de formations dédiées à l'orientation scolaire et professionnelle constitue un véritable handicap tant pour les professionnels du secteur que pour les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les employeurs et les chercheurs d'emploi de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'orientation concerne un public de plus en plus large, notamment des adultes en réorientation professionnelle, parfois tardivement dans leur carrière, ou encore des jeunes diplômés universitaires qui connaissent des périodes plus longues de chômage et des successions d'emplois précaires. Les profils que les professionnels de l'orientation sont amenés à recevoir sont ainsi beaucoup plus diversifiés qu'auparavant. Les compétences que nécessitent l'analyse de ces profils, l'information sur les formations et les métiers, l'établissement d'un bilan de compétences, le conseil et l'aide à la décision sont donc d'autant plus nombreuses. Il faut par conséquent assurer aux professionnels de l'orientation une formation initiale et continue qui les outille au mieux pour évoluer avec leur métier.

C'est d'autant plus essentiel que l'orientation joue un rôle déterminant dans le parcours scolaire, académique et professionnel. Les choix qui rythment ces parcours sont eux-mêmes déterminants, notamment du niveau socioéconomique futur des individus. Les acteurs de l'orientation jouent un rôle majeur dans l'inclusion sociale ou la persistance des inégalités, tant elle peut être synonyme de nouvelles opportunités comme d'exclusion. La qualité des services dans ce domaine en est d'autant plus essentielle.

L'intervenante voudrait également souligner que, dans un contexte de coexistence paradoxale d'un chômage élevé et d'une difficulté pour certains secteurs de recruter de la main-d'œuvre correspondant à leurs besoins en compétences et dans une économie caractérisée par l'émergence de nouveaux métiers, l'orientation est un levier essentiel en vue d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.

Mme Moinnet explique que, par cette proposition de résolution, il est demandé au Gouverne-

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Dufrane, Mme Désir, Mme Moureaux, M. Onkelinx, M. Prévot, Mme Vienne (en remplacement de M. Martin), M. Destrebecq, Mme Lecomte, M. Maroy, M. Drèze, Mme Moinnet (Présidente), M. du Bus de Warnaffe

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Crucke, Mme Defrang-Firket, M. Henry, Mme Leal-Lopez, Mme Potigny : membres du Parlement

M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

M. Crépin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

Mme Gilman, collaboratrice du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR

M. Dumoulin, collaborateur du groupe cdH

Mme Dehin, collaboratrice du groupe cdH

ment de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- de saisir l'ARES afin qu'elle propose des pistes visant à renforcer la formation, la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs de l'orientation ;
- d'organiser une concertation avec les Facultés de Psychologie et de Sciences de l'Éducation afin que soit créée une orientation ou une finalité du master sciences psychologiques et/ou du master en sciences de l'éducation spécifiquement dédiée à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- d'évaluer et de renforcer l'offre actuelle de formations continues proposées aux professionnels de l'orientation.

Enfin, cette commissaire souligne que la proposition comprend également un volet lié à la formation initiale des enseignants. Pour elle, l'orientation est un processus continu et transversal. Tous les métiers de l'enseignement doivent être amenés à développer ensemble une culture de l'orientation, qui ne saurait être le travail du seul conseiller d'orientation ou du seul centre psycho-médico-social (PMS). Les enseignants font de l'orientation, sans parfois le percevoir ou en être pleinement conscients. Le contenu d'un cours, la pédagogie, l'accompagnement d'un élève, les conseils qu'un enseignant peut être amené à donner, l'image positive d'une matière véhiculée par un professeur, tout cela influe sur l'orientation des élèves. Il est donc important que les enseignants aient conscience qu'ils sont pleinement des acteurs de l'orientation et qu'ils soient formés en conséquence. C'est pourquoi la proposition résolution demande à l'ARES d'accorder une attention particulière, lors de la rédaction des référentiels de la formation initiale des enseignants, aux différentes facettes de l'orientation dans le métier d'enseignant.

En conclusion, Mme Moynet, se référant à la résolution du Conseil de l'Union européenne du 24 mars 2008, estime que la science de l'orientation est devenue incontournable et constate que la Fédération Wallonie-Bruxelles est en retard par rapport aux nécessités de formation dans ce domaine. Considérant que mieux orienter est un investissement pour l'être humain mais aussi pour la société, elle appelle donc les commissaires à soutenir cette proposition de résolution.

2 Discussion générale

Au nom du groupe MR, **Mme Potigny** relève plusieurs points positifs dans la présente proposition. Elle partage avec les auteurs la nécessité d'organiser une formation de base et des formations continues afin de garantir une professionnalisation

des responsables de l'information et de l'orientation, ainsi que l'importance du rôle de celles-ci en vue d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.

L'intervenante déplore néanmoins que la majorité n'ait pas fait appel à son groupe pour soutenir un texte méritant de bénéficier de la portée la plus large possible.

Toutefois, cette députée ne peut soutenir la proposition à l'examen lorsqu'elle envisage une participation pleine et entière des enseignants au processus d'orientation de l'élève, à côté des conseillers d'orientation et du centre PMS, en insérant dans leur formation initiale des activités d'apprentissage consacrées à l'orientation. Elle estime que, même si un professeur peut bien sûr aider ponctuellement un élève quant à son orientation future, attendre de l'enseignant qu'il s'implique complètement dans cette mission revient à lui imposer une charge de travail supplémentaire. En outre, l'intervenante souligne qu'il ne dispose pas du recul nécessaire par rapport à l'élève pour effectuer cette tâche de manière objective et efficace, contrairement au conseiller d'orientation ou au centre PMS.

Par ailleurs, Mme Potigny fait part de son étonnement par rapport à la présentation de cette proposition de résolution puisque l'orientation relève de la compétence de la majorité.

Cette commissaire conclut son intervention en rappelant que son groupe peut tout à fait soutenir la proposition pour ce qui concerne la professionnalisation des responsables de l'information et de l'orientation, le développement de formations spécifiques dédiées à l'orientation scolaire et professionnelle et le renforcement de l'offre actuelle de formations continues à destination des professionnels de l'orientation. Mais elle insiste sur le caractère problématique du troisième tiret, prônant l'intégration de l'orientation dans le cadre de la formation initiale des enseignants.

M. Dufrane, pour le groupe PS, rappelle que l'orientation est un processus dynamique et que celui-ci se complexifie davantage, compte tenu de l'augmentation de la mobilité professionnelle en cours de carrière, de la diversification des filières et de l'évolution des métiers. Le jeune ne se trouve plus devant un seul choix mais il doit poser des choix de métiers, engageant son avenir.

Pour ce député, il est important pour éviter la relégation du jeune que la décision soit prise en tenant compte de ses compétences et de ses aspirations. Vu qu'orienter ne s'improvise pas, il soutient la nécessité de professionnaliser davantage cette fonction dans les établissements scolaires afin de donner aux élèves les informations les plus pertinentes et les plus actualisées, de la manière la plus adéquate, au moment le plus opportun.

M. Henry souligne que, malgré le titre de la

proposition de résolution à l'examen, celle-ci ne se limite pas à la formation à l'orientation mais vise aussi le métier de l'orientation en tant que tel.

Ce député relève qu'aujourd'hui plus qu'hier le choix des études n'est plus lié à l'exercice d'un métier tout au long de sa vie. En effet, le caractère évolutif et variable des professions implique que ce choix se fasse sur base de l'acquisition de compétences potentielles et que les jeunes doivent en être conscients, dans un contexte où les frontières entre disciplines d'un même secteur ou entre différents secteurs s'estompent de plus en plus.

Compte tenu de ces évolutions, l'orateur constate que le métier de l'orientation évolue lui-même et fait appel à de nouvelles compétences. Toutefois, il est réticent à l'utilisation du terme « science » pour qualifier l'orientation, car cela semble indiquer qu'il s'agit d'un processus scientifique, mathématique, dont le résultat serait défini une fois pour toutes. Pour lui, l'orientation reste une démarche personnelle et humaine complexe faisant appel à une pluralité d'éléments.

Enfin, M. Henry s'interroge sur les recommandations au Gouvernement et aimerait savoir comment celles-ci s'intègrent dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) et dans quel délai. Il souhaiterait connaître le rôle respectif de tous les acteurs dans ces recommandations et voudrait également avoir des précisions concernant la manière d'intégrer la demande relative à la formation initiale des enseignants, actuellement en discussion au sein du Gouvernement. Il conclut en insistant sur le fait qu'il ne faudrait pas oublier, à côté des enseignants, les autres acteurs susceptibles d'influencer le jeune dans sa démarche d'orientation, tels que les organisations de jeunesse.

M. le Ministre rappelle d'abord quelques éléments de contexte et, notamment que, si depuis plusieurs années, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur ne cesse de croître, bon nombre d'entre eux y rencontrent des difficultés importantes et ne parviennent pas au terme de leur cursus. Il souligne que les nombreux parcours négatifs des étudiants dans l'enseignement supérieur sont coûteux psychologiquement et financièrement pour le jeune et sa famille, tout comme pour la société dans son ensemble. Il relève encore que l'orientation scolaire est d'ailleurs fréquemment décrite, dans la littérature scientifique, comme un puissant facteur de validation des inégalités socioculturelles et de genre.

Le ministre mentionne également l'allongement de la vie active, la flexibilité des carrières, la multiplicité des formations, l'évolution des métiers, l'internationalisation de l'enseignement et la mobilité des travailleurs comme facteurs générant de nouvelles opportunités. Mais il voit aussi le chômage élevé des jeunes et la perte des valeurs des diplômés comme déclencheurs de besoins de re-

qualification en cours de carrière, ou parfois même à l'entrée dans le monde du travail. Dans un tel contexte, l'orientation, définie dans la perspective d'une formation tout au long de la vie, joue donc un rôle essentiel.

Il renvoie à la DPC, dans laquelle le Gouvernement s'est engagé à renforcer les outils d'orientation et d'évaluation principalement grâce à deux mesures :

- proposer, en s'appuyant sur l'ARES, les pôles et les institutions, une interface commune aux différentes structures publiques et associatives actives dans l'orientation des jeunes et des élèves ;
- donner à tous les futurs enseignants une information sur les principes de l'orientation.

Passant en revue l'état d'avancement des travaux de ces différents chantiers, il revient, premièrement, sur la réforme de la formation initiale des enseignants, dans le cadre de laquelle les compétences attendues des futurs enseignants, ainsi que les contenus d'enseignement ont été redéfinis, parmi lesquels figure l'éducation au choix.

Il précise qu'une fois ce décret voté par le Parlement, il appartiendra à l'ARES, tel que le précise le décret « *Paysage* », de proposer les référentiels de compétences sur lesquels s'appuieront les établissements pour définir les acquis d'apprentissage et les programmes. Par ailleurs, il explique encore qu'une formation, destinée aux enseignants du secondaire, aux directions et aux intervenants des centres PMS, intitulée "*S'orienter, cela s'apprend*" est organisée par le Centre catholique pour la formation en cours de carrière pour l'enseignement secondaire, en collaboration avec le Centre d'Information et d'Orientation de l'UCL.

Deuxièmement, M. le Ministre reconnaît que la création, en concertation avec les Facultés de Psychologie et de Sciences de l'Éducation, d'une orientation ou d'une finalité du master sciences psychologiques et/ou du master en sciences de l'éducation, spécifiquement dédiée à l'orientation scolaire et professionnelle, n'a pas encore été envisagée. Toutefois, il rappelle que des unités d'enseignement intitulées « *Orientation scolaire et professionnelle* » figurent déjà depuis plusieurs années au programme du master en psychologie de la plupart de nos universités. Même si, paradoxalement, il n'existe pas encore dans les Centres PMS d'emploi spécifique pour les détenteurs d'un master en sciences de l'éducation, le ministre souligne que la question a été abordée dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'Excellence.

Troisièmement, le ministre explique que la création d'une interface commune aux différentes structures publiques et associatives actives dans l'orientation des jeunes et des élèves, ainsi que la

formation continue des professionnels de l'orientation est envisagée dans le cadre du projet « *e-paysage* ».

Ce projet, lancé le 6 janvier dernier à l'ARES, a pour objectif la création d'une plateforme centralisée de données et des inscriptions en Fédération Wallonie-Bruxelles. La future plateforme informatique regroupera des informations sur l'offre d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur le parcours académique de l'étudiant. Il relève que ce catalogue présentera l'ensemble de l'offre de formation programmée par année académique pour l'ensemble de l'enseignement supérieur (universités, écoles supérieures des arts, hautes écoles) et enseignement supérieur de promotion sociale), et qu'il constituera une vitrine unique tout public de l'offre de formation initiale à destination des jeunes, mais également des adultes en reprise d'études, ainsi que des travailleurs souhaitant se perfectionner en cours de carrière par le biais de la formation continue.

En ce qui concerne l'information relative aux études et professions, le ministre rappelle l'existence de l'outil « *Go4sup* », en ligne sur le site enseignement.be, qui permet de géolocaliser l'offre d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. De manière complémentaire, les salons SIEP proposent une information « en direct » de qualité, pluraliste, responsable et non-marchande.

Pour conclure son intervention, M. le Ministre souligne que, d'une manière générale, le Décret « *Paysage* » prévoit de laisser aux établissements d'enseignement supérieur et aux pôles académiques la responsabilité de l'orientation et qu'il existe de nombreuses initiatives au sein des institutions telles que la collaboration avec des établissements d'enseignement obligatoire proches (rencontres entre enseignants, création d'outils permettant d'aider les étudiants dans la transition secondaire/supérieur, ...), le développement de services d'orientation à destination des étudiants, l'organisation de séances d'information, la publication de brochures, etc.

Mettant en avant l'importance de l'orienta-

tion dans toutes les filières de l'enseignement, le ministre se rallie à la proposition de résolution à l'examen.

Mme Moinnet, en réponse à l'intervention de Mme Potigny concernant le rôle des enseignants, précise que l'objectif de la présente proposition n'est pas de faire de l'enseignant celui qui oriente seul l'élève. Mais elle relève qu'il est néanmoins, même indirectement, une des personnes qui va influencer l'orientation du jeune. Dans ses contacts quotidiens avec ses élèves, l'enseignant est un des maillons de la chaîne de ce processus continu et transversal.

Mme Potigny reconnaît qu'un enseignant peut aider un élève, à sa demande, pour éclairer un choix. Mais elle constate que, dans le cadre de la présente proposition, cela va plus loin qu'une simple aide ponctuelle suite à une sollicitation. Elle rappelle également que, comme mentionné par le ministre, il y a beaucoup de choses qui existent et qui fonctionnent. Cette députée est d'avis de mettre déjà en œuvre de manière efficace les outils existants.

Mme Moinnet reconnaît qu'il existe effectivement différentes choses, qui fonctionnent bien, mais cela reste très léger. Elle souligne tout l'intérêt du renforcement de la formation des professionnels de l'orientation, vu la multiplicité des offres d'emplois et la complexité des carrières.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution relative à la formation à l'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement supérieur est adoptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

P. PREVOT

Le Président,

A. ONKELINX